



NEWSLETTER

Bulletin bilingue d'informations du Comité de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Cameroun

Site web/website: www.eiticameroun.org

B.P/P.O.Box : 11.063 Yaoundé

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A LEVE LA SUSPENSION DU CAMEROUN DE L'ITIE

Par Décision 2021-40/BC-310 du 23 juillet 2021, le Conseil d'Administration du Secrétariat International de l'ITIE a accepté de lever la suspension du Cameroun de cette Association Internationale œuvrant pour la transparence dans les Industries extractives mondiales et à laquelle le Cameroun fait partie depuis 2005.

Le Conseil d'Administration de l'ITIE a temporairement suspendu le Cameroun le 1^{er} avril 2021 pour n'avoir pas publié son Rapport ITIE pour 2018. Conformément à la Norme ITIE, il a été convenu que la suspension serait levée si le Conseil d'Administration de l'ITIE se satisfait du fait que le Rapport, en suspens, a été publié dans les six mois suivant la date limite.

Après avoir pris des engagements de publier le Rapport ITIE 2018 en 90 jours à compter du mois d'avril 2021, le Cameroun a ainsi rempli ses engagements en publiant le Rapport ITIE, pour l'exercice fiscal 2018, le 29 juin dernier. C'est dans ce sillage que le Secré-

tiariat International, après cette procédure, a été en mesure de confirmer que le Cameroun a satisfait la condition requise pour la levée de la suspension.

Cette décision est basée sur l'article 8.c de la Norme ITIE 2019, en sa Section 4, portant sur les conditions de levée d'une suspension à laquelle ferait face un pays en cas de suspension pour non-respect des exigences de la Norme. Cet article stipule que : « Le gouvernement peut à tout moment introduire une demande de levée de suspension. Cette demande devra décrire les mesures adoptées par les parties prenantes pour redémarrer les processus de mise en œuvre et de Validation de l'ITIE, ainsi que le plan de travail pour atteindre la conformité. Si le Conseil d'Administration de l'ITIE concède que les causes de la suspension ont été corrigées, la suspension sera levée.

Au moment de lever une suspension, le Conseil d'Administration de l'ITIE étudiera la possibilité de fixer éventuellement de nouvelles échéances pour les déclarations et la Validation. À toutes les étapes du processus, le Conseil d'Administration de l'ITIE veillera à ce que ses préoccupations et ses décisions soient clairement communiquées au pays mettant en œuvre l'ITIE. »

L'Unité de Gestion Administrative



(UGAP) mise en place au sein du Comité, à qui avait été confiée la coordination de cette activité pour le Rapport 2018, a vu la confiance du Comité ITIE Cameroun lui être renouvelée pour mener aussi à bien la tâche de production du Rapport 2019, avant la fin de l'année 2021.

THE BOARD AGREED TO LIFT CAMEROON'S SUSPENSION

The EITI Board temporarily suspended Cameroon on 1 April 2021 for failing to publish its 2018 EITI Report. In accordance with the EITI Standard, it was agreed that the suspension would be lifted if the EITI Board is satisfied that the outstanding EITI Report was published within six months of the deadline.

The Secretariat can confirm that Cameroon published its 2018 EITI Report on 30 June 2021. Thus, the condition for lifting the suspension has been met

BASED ON 2019 EITI STANDARD : LIFTING THE SUSPENSION

The government may apply to have the suspension lifted at any time. The application should document the steps agreed by stakeholders to restart the EITI implementation and Validation process, and the work plan to achieve compliance. If the EITI Board is satisfied that the reasons for suspension have been addressed, the suspension will be lifted.

Upon lifting a suspension, the EITI Board will consider setting new reporting and Validation deadlines as appropriate. At all stages in the process, the EITI Board shall ensure its concerns and decisions are clearly communicated to the implementing country.

**Section 4 -
Article 8.c Suspension :**

UNDERSTAND CAMEROON'S TEMPORARY SUSPENSION FROM THE EITI AND THE STRONG MEASURES TAKEN BY THE GOVERNMENT TO ENSURE THE LIFT



The Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) is a global association in charge of rating the level of transparency of member countries in the governance of extractive industries. Cameroon's temporary suspen-

sion occurred due to the non-publication of the 2018 EITI Report by March 31, 2021.

It must be said that before Cameroon's suspension, several countries have already been suspended from the EITI for non-publication of the EITI report. However, this is the very first time that our country has found itself in this situation and substantial measures have been taken by the Chairman of the EITI Committee to prevent this from happening again. The Government has pledged to publish the 2018 EITI report today and the 2019 report before October 30, 2021. It is clear that the suspension means that not everything has worked as it should. Given the constrained related to the Covid-19 pandemic Cameroon has undertaken adjustments internally within the EITI Committee.

Our country has used this time to inject new impetus to EITI process in light of the global movement for a more citizen control over public affairs through the open data. Law No. 2018/011 of July 11, 2018 on the Code of transparency and good governance in the management of public finances in Cameroon, urges it

to do so. The systematic disclosure project, which consists of publishing data from the extractive sector in real time, is one of the levers on which the country is currently working. But, as always, reforms take time and come at a cost.

In addition to the publication of the 2018 EITI report, the government has made a commitment to international bodies to:

- ⇒ Strengthen the internal governance of the Committee and the Permanent Secretariat;
- ⇒ relaunch the implementation of the initiative through an action plan anchored on national priorities, etc.

It is important to indicate that during this period, relations between Oslo and Yaounde materialized through sharings and videoconferences marked by cordiality and mutual understanding.



PROCESSUS HISTORIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE AU CAMEROUN

C'est en 2005 que le Cameroun est devenu pays-membre de l'ITIE. A ce titre, il s'est engagé à produire, chaque année, avant le 31 décembre, un Rapport ITIE portant au moins sur l'avant-dernier exercice comptable.

Le Rapport ITIE dresse tous les ans, l'état de la gouvernance des secteurs pétrolier, gazier, des mines et des carrières au Cameroun. Pour ce faire, au-delà des chiffres relatifs aux paiements effectués par les Entreprises à l'Etat, le Rapport ITIE fournit aux lecteurs des informations essentielles sur les conditions et les procédures d'octroi des titres miniers et d'hydrocarbures, renseigne sur les récentes évolutions prises par le Cameroun en matière de divulgation des contrats extractifs, il met en exergue le dispositif institutionnel et législatif qui encadre le secteur ainsi qu'il fait la lumière sur les données de production et les exportations des minerais et les montants des ventes.

Bien plus, il informe sur les bénéficiaires effectifs et les dépenses sociales volontaires sous la forme d'engagements des Entreprises, les transferts de l'Etat aux Collectivités locales

EVOLUTION DE L'ITIE AU CAMEROUN

- Juin 2005** : Adhésion du Cameroun et mise en place des premières instances de l'ITIE par le Décret n°2005/2176/PM du 16 Juin 2005 du Premier Ministre, créant le Comité ITIE.
- Novembre 2007** : Pays Candidat.
- Octobre 2013** : Pays Conforme.
- Juillet 2017** : Démarrage de la 1^{ère} Validation sous le régime de la Norme ITIE 2016.
- Juin 2018** : **Progrès Significatifs** réalisés par le Cameroun et admission du Cameroun à une 2^e Validation.
- Juillet 2018** : Mise en place de nouvelles instances de mise en œuvre de l'ITIE par le Décret n°2018/ 6026/PM du 17 juillet 2018 portant organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les

Industries Extractives.

-Février 2020 : Démarrage de la 2^e Validation du Cameroun sous la Norme ITIE 2019.

-Janvier 2021: Décision du Conseil d'Administration de l'ITIE constatant **les Progrès Significatifs** réalisés dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 par le Cameroun et admission du Cameroun à une 3^e Validation.

-Avril 2021 : Suspension temporaire du Cameroun de l'ITIE, pour non publication du Rapport ITIE 2018.

-Juin 2021 : Publication du Rapport ITIE 2018; toutes les conditions sont remplies pour obtenir la levée de la suspension temporaire du Cameroun de l'ITIE.

-Juillet-Août 2021 : Formalisation de la levée de la suspension par le Conseil d'Administration de l'ITIE

-Avril 2023 : Démarrage projeté de la 3^e Validation du Cameroun à l'ITIE.

COMPRENDRE LA SUSPENSION TEMPORAIRE DU CAMEROUN DE L'ITIE ET LES MESURES FORTES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT POUR ASSURER SA LEVEE

La suspension temporaire du Cameroun de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), une Association mondiale en charge de la notation du niveau de transparence des pays-membres dans la gouvernance des industries extractives, survient par défaut de respect des exigences relatives aux prescriptions de cette Norme, c'est-à-dire, la non publication du Rapport ITIE 2018 à l'échéance du 31 mars 2021.

Il faut dire que cela ne saurait être l'apanage du Cameroun. Plusieurs pays ont déjà été suspendus pour non publication du Rapport ITIE. Mais, c'est la toute première fois que notre pays se trouve dans cette situation et des mesures conséquentes ont été prises pour que cela n'arrive plus.

C'est dans cette veine qu'il s'est engagé à publier le Rap-

port ITIE 2019 avant le 30 octobre 2021. Il est clair que la suspension signifie que tout n'a pas fonctionné comme il se devrait. Le Rapport ITIE 2018 a accusé un léger retard à cause des ajustements en interne et du contexte passagèrement difficile lié à la pandémie de la maladie à coronavirus, sans oublier les restrictions de déplacements partout dans le monde.

Le Cameroun a donc utilisé cette période pour insuffler une impulsion nouvelle au processus ITIE compte tenu de la mouvance mondiale en faveur d'un contrôle citoyen plus poussé sur les affaires publiques à travers l'ouverture des données.

La Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun, nous y pousse. Le chantier de la divulgation sys-

tématique, qui consiste à publier les données du secteur extractif en temps réel est un des leviers sur lequel le pays travaille actuellement. Mais, comme toujours, les réformes prennent du temps et ont un coût.

En plus de la publication du Rapport ITIE 2018, le Gouvernement s'est engagé auprès des instances internationales à :

- renforcer la gouvernance interne du Comité et du Secrétariat Permanent ;
- relancer la mise en œuvre de l'Initiative à travers un plan d'actions ancré sur les priorités nationales, etc. Il n'est pas superflu d'ajouter que les relations entre Oslo (Norvège) et Yaoundé (Cameroun) sont au beau fixe et se sont matérialisées à travers des échanges épistolaires et des visio-conférences.



« L'ITIE est une Association mondiale en charge de la notation du niveau de transparence des pays-membres dans la gouvernance des industries extractives »

HISTORICAL PROCESS OF THE IMPLEMENTATION OF THE EITI IN CAMEROON

From the year 2005, Cameroon became a member country of the EITI. As such, it has undertaken a commitment to produce reports each year, before December 31, an EITI Report covers at least the previous financial year.

Every year, the EITI Report documents the state of governance of the Oil, Gas, Mining and quarrying sectors in Cameroon. To do this, beyond the figures relating to payments made by companies to the State, the EITI report provides the reader with essential information on the conditions and procedures for granting mining and hydrocarbon titles.

On recent developments taken by Cameroon in terms of the disclosure of extractive contracts, it highlights the institutional and legislative mechanism that governs the sector, sheds light on the production data and exports of minerals as well as the sales, and informs about beneficial owners and voluntary

social spending in the form of corporate commitments, transfers from the state to local communities as part of extractive sector taxes, etc.

The challenge for Cameroon remains the disclosure of more recent and timely EITI information.

STAGES OF THE EITI IN CAMEROON

-June 2005: Membership, on the Instructions of the President of the Republic of Cameroon. Establishment of the first bodies for the implementation of the EITI by Decree n°2005/2176/ PM of June 16, 2005, creating the Monitoring Committee for the implementation of the principles of the EITI

-November 2007: Obtaining candidate country status

-October 2013: Obtaining the status of compliant country.

-July 2017: Start of the 1st Validation under the prism of the 2016 EITI Standard.

-June 2018: Decision of the EITI Board of

Significant progress made in the implementation of the 2016 EITI Standard and admitting it to a 2nd Validation

-July 2018: Establishment of new EITI implementation bodies through Decree No. 2018/6026/PM of July 17, 2018 on the organization and functioning of the Monitoring Committee for the implementation of the Extractive Industries Transparency Initiative.

-February 2020: 2nd Validation of Cameroon under the 2019 EITI Standard

-January 2021: Significant progress made in the implementation of the EITI Standard 2019 and admission to a 3rd Validation.

-April 2021: Temporary suspension of Cameroon from the EITI for non-publication of the 2018 EITI report

-June 2021: Publication of the 2018 EITI report.

-July-august 2021: notification of the lifting of the suspension by the EITI Board

-April 2023: Start projected the 3rd Validation of Cameroon EITI

ACTUALITES DU SECRETARIAT INTERNATIONAL

Dates prévisionnelles	Thèmes
22.09.2021	Webinaire sur la gouvernance du GMP et du procédé ITIE
06.10.2021	Webinaire sur la divulgation systématique des contrats et des licences
27.10.2021	Webinaire sur les Exigences de l'ITIE relatives aux entreprises d'État (Exigences 2.6, 4.5 et 6.2)
10.11.2021	Séance de suivi sur l'impact
24.11.2021	Webinaire sur l'utilisation de l'ITIE dans la modélisation des revenus

CHANGEMENT DE PERSONNEL

- ◆ L'équipe francophone du **Secrétariat International** informe qu'après près de 4 ans passées au sein du Secrétariat international, Mme **Indra THÉVOZ**, Responsable pays et des politiques, quittera cet été pour de nouveaux horizons. Responsable pays pour la République Démocratique du Congo et Madagascar, Indra a eu le plaisir de travailler avec plusieurs autres pays à travers l'Afrique francophone tout au long de sa carrière à l'ITIE.
- ◆ L'équipe francophone **Secrétariat International** annonce aussi que M. **Solofo RAKOTOSEHENO** ("Soulouf") rejoint l'équipe francophone. Originaire de Madagascar, il a travaillé pendant de nombreuses années pour EY. Il est responsable pays pour la République Démocratique du Congo et Madagascar et soutient l'équipe francophone sur plusieurs thématiques.

NOTE D'ORIENTATION SUR L'EXIGENCE 4.4 de l'ITIE – Revenus provenant du transport

La Note d'orientation sur l'Exigence 4.4 - Revenus provenant du transport a été mise à jour et est disponible maintenant sur <https://eiti.org/fr/document/note-dorientation-exigence-litie-44>

Le Secrétariat est en train de finaliser la mise à jour des version françaises des notes sur les **PAIEMENTS INFRANATIONAUX (Exigences 4.6 et 5.2)** ainsi que sur la **PUBLICATION DES CONTRATS (Exigence 2.4)**.

Responsable pays pour :

- le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Togo : Chiugo AGHAJI – caghaji@eiti.org
- la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal ; Directrice Afrique francophone a.i. - Christina BERGER – cberger@eiti.org
- Madagascar et la RDC: Indra THEVOZ – ithevoz@eiti.org et Solofo RAKOTOSEHENO, srakotoseheno@eiti.org
- le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo et le Tchad : Nassim BENNANI – nbennani@eiti.org

Quelques chiffres clés sur les données ITIE



52

nombre de
pays
mettant en
œuvre
l'ITIE



484

nombre d'années
fiscales publiées en
format de données
ouvertes



2.87

milliers de milliards de dollars US de
revenus gouvernementaux divulgués en
format de données ouvertes

ITIE NEWSLETTER

Bulletin bilingue d'informations du Comité de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Cameroun (COMITE ITIE)

Contacts :

B.P : 11.063 Yaoundé
Tél: 690 90 10 96 / 674 07 36 05

Directeur de publication:

Louis-Paul MOTAZE, Président du Comité ITIE

Directeur Délégué : Gabriel DODO NDOKE,
Vice-Président du Comité ITIE

Conseil éditorial: Richard FEGUE EKANI
Coordonnateur UGAP/ITIE

Rédacteur-en-Chef: Corinne AHOUE

Mail: raynahoupe@yahoo.fr

Siège social : Nouvelle Route Bastos-Yaoundé

